



Recours concernant RSA

Par **nono08000**, le **09/08/2022** à **14:21**

Bonjour,

Après presque 6 mois d'interruption total de mes prestations sociales. On m'annonce ce jour, qu'il sera rétabli à compter du mois de juillet alors que je suis à jour au niveau de pôle emploi depuis le mois janvier et que depuis le mois de juillet j'ai été orienté vers un organisme socioprofessionnelle. Je ne suis pas d'accord avec cette décision et vous demande est-ce qu'il y a un recours possible afin d'exiger le remboursement depuis au moins la date à laquelle j'ai fait une demande de RSA c'est à dire le 4 mai 2022. Recevez mes sincères salutations.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **09/08/2022** à **15:32**

Bonjour

Je vous invite à cliquer ci-dessous.

[2.1](#) Recours préalable devant le président du département[/[url](#)]/[b]/[i]

[2.2](#) Médiation devant le défenseur des droits[/[url](#)]/[b]/[i]

[2.3](#) Recours devant le tribunal administratif[/[url](#)]/[b]/[i]